Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 060-216001545-20250328-2025_04_014-DE

MAIRIE DE CIRES-LES-MELLO
7 rue de la Mairie
60660 CIRES-LES-MELLO

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17
Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET — Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Timothée CHILTE - Ladislav JAKOVAC - Laure ROUX – Josiane VANDRIESSCHE - Stéphane GENNARINO - Gérald MERLE - Valérie GAROFALO - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 10
Mesdames et Messieurs : Babo BABAKWANZA - Virginie COUTURE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Sandrine GRESSIER - Caroline MARTIN - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL - Didier WERNERT – Ludivine SIX

Pouvoirs : 3
Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur BERTRAND
Madame GRESSIER donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame MARTIN donne pouvoir à Madame ROUX

Secrétaire de séance : Madame Valérie GAROFALO

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de Conseillers votants : 20
Date de convocation : 21 Mars 2025
Date d'affichage : 21 Mars 2025

OBJET : SIVOM de Cires-Lès-Mello/Mello : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – années 2022 et 2023

DÉLIBÉRATION 2025-009

Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière

Par courrier électronique du 14 décembre 2024, le SIVOM de Cires-lès-Mello/Mello demande aux deux communes de présenter au Conseil Municipal les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable des années 2022 et 2023.

Le rapport présente les chiffres clés du service de gestion de l'eau potable qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Monsieur CABORDEL, 1er adjoint a Maire et Président du SIVOM présente les principaux chiffres des rapports.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 060-216001545-20250328-2025_04_014-DE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur [illegible] adjoint au Maire en charge des finances, de l'urbanisme et du cimetière et Président du SIVOM de Cires-Lès-Mello et Mello.

PREND ACTE des rapports de l'année 2022 et 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 04 Avril 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

MAIRIE DE CIRES LES MELLO
60660